

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 mars 2024

OBJET : DELIBERATION N°13 - Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
M. Alain Brunetti représenté par Mme Sabrina Missud-Guillet
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Gilles Ugolini
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Jacques Bisch
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Fabien Bonnafoux
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
Mme Annick Meynard représentée par Mme Isabelle Martello

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2024

N° 13

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction générale des services

Objet : Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.7- Intercommunalité

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

VU la transmission par la Métropole Nice Côte d'Azur, en date du 19 décembre 2023, du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Considérant que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus,

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2022. Aucun vote n'est suscité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,


Fabien BONNAFOUX

Secrétaire de séance



Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité